

les plus propres à parvenir à un objet qu'ils apprécient chèrement sous le rapport de la religion.

3<sup>o</sup> Qu'enfin, après avoir mûrement délibéré, ils seraient convenus de s'associer, à l'imitation des anciens menuisiers de cette paroisse, comme *confrères de Sainte Anne de Québec*; espérant que Votre Grandeur, secondant leurs vœux, voudrait bien les y autoriser, en approuvant de nouveau, en leur faveur, les anciennes règles déjà établies, (et dont ils ont une parfaite connaissance), et ce, avec tel changement ou telles modifications qu'elle jugerait convenables.

Et vos supplians ne cesseront de prier pour la conservation de Votre Grandeur.

Fait à Québec, le vingt-six novembre mil huit cent vingt. :...:

Ici les signatures de cinquante-cinq menuisiers.



*Réponse de Monseigneur l'Evêque de Québec à la dite Requête.*

JOSEPH OCTAVE PLESSIS, EVÊQUE DE QUÉBEC, &c., &c.

Vu la requête en l'autre part, nous avons approuvé et autorisé, approuvons et autorisons par les présentes le rétablissement de la confrérie de Sainte Anne, dont les règles et